

**CARED option Clé A**

Cadre commun à destination de tous les partenaires intervenant sur les expérimentations menées dans le cadre du CARED option Clé A.

Le CARED option Clé A est une modalité assouplie du CARED à l’attention de personnes qui ont besoin de renforcer leurs compétences de base (en lien avec le cadre national de référence ANLCI).

Une expérimentation régionale a été validée par la Vice-Présidente Stéphanie Pernod-Beaudon sur trois départements de la Région (Haute-Savoie, Isère, Puy-de-Dôme).

Ce cahier des charges permet de définir les attendus de la Région dans la mise en œuvre des expérimentations.

**LES OBJECTIFS D’UN CARED option Clé A**

Le CARED option Clé A présente un double objectif :

* Répondre aux besoins des employeurs lorsque l’offre de formation régionale ne peut pas être actionnée pour un démarrage de formation dans le trimestre et à moins d’une heure de trajet (conditions inhérentes au montage d’un CARED) ;
* Engager des personnes en situation d’illettrisme dans un parcours sur les compétences de base pouvant aller jusqu’à la certification Clé A.

Les objectifs intermédiaires attendus d’un CARED option Clé A sont les suivants :

* Développer un lien fort avec le monde économique et mettre en relation le public avec les entreprises ;
* Valoriser les métiers souffrant d’un déficit d’image et rencontrant des difficultés de recrutement ;
* Valorisation des publics en difficulté sur les compétences de bases via la certification

Clé A ;

* Développer un accompagnement spécifique en fonction des secteurs (industrie, BTP…), des modalités de travail (intérim…) ou des évolutions techniques (numérique) ;
* Développer un accompagnement adapté au public en termes de pédagogie notamment ;
* Réfléchir sur les freins à lever, les leviers à activer (accompagnement spécifique, mobilité…).

**LES ATTENTES DE LA REGION**

* Optimiser les situations de repérage et de mobilisation des publics en difficulté sur les compétences de base,
* Vérifier la plus-value des expérimentations menées dans le cadre du CARED option Clé A pour interroger et vérifier la pertinence du dispositif ;
* Adapter l’accompagnement des CRI en fonction des spécificités liées au contexte dans lequel se développent les expérimentations ;
* Développer une boite à outils mobilisable par l’ensemble des partenaires pour faciliter l’essaimage des expérimentations ;
* Vérifier la pertinence d’inclure la possibilité d’accéder à une certification Clé A pour un public illettré dans le cadre d’un CARED ;
* Adapter les dispositifs en région au vu du résultat des expérimentations menées sur les différents territoires ;
* Identifier les conditions de réussite d’un dispositif répondant aux objectifs prédéterminés.

**CONDITIONS DE MOBILISATION D’UN CARED option Clé A**

* Besoin de recrutements collectifs sans seuil imposé;
* Co-financement indispensable à hauteur de 20% (branches, Pôle Emploi, employeur ou autres partenaires…) ;
* Engagement de l’employeur par une convention de coopération entre la Région et l’employeur public ou privé ;
* Double entrée formative compétences de base et technique ou métiers (avec la possibilité de valider la certification Clé A) et dans le cadre d’une nécessaire articulation entre les deux en termes d’ingénierie et de coordination pédagogique ;
* Recrutement des stagiaires en contrat durable (CDD 6 mois, CDI, contrat d’intérim de 6 mois, contrat saisonnier de 3 mois minimum, contrat en alternance…) en temps partiel de 25 heures minimum ou en temps complet.

**PUBLIC**

Ce dispositif s’adresse à un public en difficulté sur les compétences de base relevant des différents degrés du cadre national de référence de l’ANLCI pouvant être demandeur d’emploi, inscrits ou non à Pôle Emploi ou salarié fragilisé (salariés en insertion, occupant une activité à temps très partiel, saisonniers, intérimaires…). Le public repéré devra être volontaire pour s’engager sur un parcours visant à renforcer ses compétences de base et un parcours technique/métier.

**FORMATION**

La prescription peut se faire via les 4 grands réseaux de prescription (ML, PE, CAP Emploi, CIDFF), les CRI ou sous forme d’auto-prescriptions des organismes de formation. Tout autre prescripteur relais (départements…) devra se rapprocher d’un de ces acteurs pour valider une prescription en s’appuyant sur la fiche de prescription jointe (Annexe).

La formation comprend la phase de diagnostic/positionnement (via l’évaluation initiale), la phase de formation en tant que telle et la phase d’évaluation finale. A noter que le parcours peut nécessiter des temps d’évaluations intermédiaires.et/ou un accompagnement des personnes pour éviter les abandons.

La formation envisagée sera obligatoirement à double entrée et réfléchie sur une articulation renforcée en termes d’ingénierie et de coordination pédagogiques entre :

* Une formation technique/métier correspondant aux besoins de l’entreprise partenaire,
* Une formation sur les compétences de base pouvant déboucher sur une certification Clé A. (Référentiel socle de connaissances et compétences professionnelles en annexe 3). Les prestataires choisis sont nécessairement habilités Clé A.

La durée de formation est limitée à 12 mois, intégrant l’alternance chez l’employeur signataire de la convention de coopération.

Pour les saisonniers, la durée des contrats cumulés prévus doit excéder de deux fois la durée de formation.

**ARTICULATION PARTENARIALE AVEC LES CRI**

La Région assure une subvention socle aux Centres Ressources Illettrisme pour 3 missions :

- Information, documentation, veille,

- Professionnalisation et qualification des acteurs,

- Appui, conseil et accompagnement des acteurs.

En complément, la Région demande un appui spécifique aux CRI dans le cadre des expérimentations en lien avec le référent emploi-formation :

A ce titre, il est demandé aux CRI concernés de :

* Mettre en place un appui spécifique auprès des acteurs économiques, des prescripteurs et des organismes de formation ;
* Développer un accompagnement spécifique en déployant une ingénierie adaptée en fonction des secteurs (industrie, BTP…), des modalités de travail (intérim…), des évolutions techniques (numérique) identifiées dans le cadre des expérimentations ;
* Prévoir un temps de concertation avec les autres CRI pour enrichir les supports proposés le cas échéant,
* Développer des outils mutualisables pour les autres CRI et partenaires ;
* Participer aux réunions de lancement et aux bilans des CARED option Clé A ;
* Contribuer à l’élaboration d’outils de suivi et d’évaluation des publics et des projets ;
* Analyser et formaliser un retour d’expérience aux services de la Région.

**FINANCEMENT**

**Financement des projets** :

Dans le cadre des expérimentations, un financement régional pourra être activé pour le travail mené par le CRI référent du département concerné. Ce financement est conditionné à la valorisation d’un accompagnement spécifique en fonction des secteurs (industrie, BTP…), des modalités de travail (intérim…), des évolutions techniques (numérique) identifiées dans le cadre des expérimentations. Cet accompagnement pourra être valorisé dans la mesure où il se distingue des 3 missions confiées aux CRI dans le cadre de la convention socle.

Si des projets similaires sont menés dans des départements différents, seul le premier accompagnement pourra être valorisé dans la mesure où il a notamment pour objectif de déployer une boite à outils pour des projets similaires.

Chaque CRI qui accompagnera une expérimentation pourra être financé à hauteur de 15.000 € maximum.

**Financement de la formation :**

Par ailleurs, le financement du parcours de formation en tant que tel est instruit dans le cadre du CARED, au vu des assouplissements proposés pour les CARED option Clé A.

Les apprenants dont le parcours est financé dans le cadre d’un CARED option Clé A bénéficient du statut de stagiaire de la Formation Professionnelle (protection sociale et rémunération).

**RÔLE / PRESENCE DE LA REGION**

Les services de la Région assureront un suivi régulier des expérimentations. Deux comités de pilotage par an permettront de faire des points d’étapes avec les partenaires afférents.